# Sachdokumentation:

# Signatur: DS 1200

Permalink: www.sachdokumentation.ch/bestand/ds/1200


## Nutzungsbestimmungen

Dieses elektronische Dokument wird vom Schweizerischen Sozialarchiv zur Verfügung gestellt. Es kann in der angebotenen Form für den Eigengebrauch reproduziert und genutzt werden (private Verwendung, inkl. Lehre und Forschung). Für das Einhalten der urheberrechtlichen Bestimmungen ist der/die Nutzer/in verantwortlich. Jede Verwendung muss mit einem Quellennachweis versehen sein.


## Zitierweise für graue Literatur

Elektronische Broschüren und Flugschriften (DS) aus den Dossiers der Sachdokumentation des Sozialarchivs werden gemäss den üblichen Zitierrichtlinien für wissenschaftliche Literatur wenn möglich einzeln zitiert. Es ist jedoch sinnvoll, die verwendeten thematischen Dossiers ebenfalls zu zitieren. Anzugeben sind demnach die Signatur des einzelnen Dokuments sowie das zugehörige Dossier.

# Violation des traités internationaux et mise en danger d'exilé.e.s soudanais : un vol spécial scandaleux que les autorités cherchent à dissimuler

**La Suisse collabore avec le dictateur Omar el-Bechir et les autorités locales pour expulser vers le Soudan, après avoir été pourtant déjà condamnée par la CEDH, et dans un contexte où de nombreuses organisations (dont Amnesty International) dénoncent les risques de mauvais traitements et de tortures subies dès leur arrivée par les personnes déportées vers ce pays. Ces violences sont infligées pour le seul fait d'être déporté.e, indépendamment des motifs d'asile. La Belgique a d'ailleurs été contrainte de suspendre les renvois qu'elle organisait par le biais de collaborations obscures avec les services de sécurité soudanais, suite à de récents cas de torture.**

**Un vol spécial vers le Soudan est pourtant prévu pour la semaine prochaine !**

## A., menacé d'expulsion

**Les autorités du canton de Vaud ont prévu de forcer à monter dans ce vol, en l'attachant et en l'entravant, un jeune homme qui vit en Suisse depuis 6 ans et qui a plusieurs fois exprimé qu'il serait considéré comme un opposant au régime soudanais, de retour là-bas.**
A. vit en Suisse depuis 6 ans. Il a averti à plusieurs reprises qu'il était identifié comme un opposant au régime soudanais, mais il n'a pas été entendu. Inquiet, il a demandé la régularisation de sa situation (les conditions d'un octroi étant remplies), mais les autorités cantonales vaudoises ont refusé d'entrer en matière, comme à l'accoutumée. Une procédure de mariage avec sa compagne est même entamée mais les démarches en vue du renvoi avaient déjà été accélérées : rencontre avec une mystérieuse délégation de fonctionnaires soudanais qui ont reconnu sa nationalité, plan de vol, assignation à résidence, arrestation à l'EVAM, et enfin mise en détention. Le vol spécial est prévu en début de semaine prochaine, ce qui signifie que d'autres personnes sont sans doute elles aussi dans le giron des autorités, menacées ou incarcérées pour être placées de force sur ce vol vers l'un des gouvernements actuels les plus totalitaires et répressifs.
En lien avec toutes les évidences soulignées par les organisations, les témoins, certains médias et les tribunaux, A. risque hautement d'être interrogé et torturé à son arrivée sur place, lorsqu'il sera remis sans scrupule par la police suisse entre les mains de la police soudanaise.
Le Secrétariat d'Etat aux Migrations et les autorités cantonales préfèrent fermer les yeux pour continuer leur travail acharné de négation des droits et de répression des exilé.e.s.

## Le gouvernement soudanais critiqué à l'international

**Tout comme d'autres états membres de l'UE, le gouvernement suisse n'hésite pas à se compromettre avec Omar el-Béchir**, le chef d'État du Soudan qui fait l'objet de deux mandats d'arrêt internationaux pour génocide, crimes contre l'Humanité et crimes de guerre. Cette collaboration permet aux Etats européens de faciliter l'expulsion des personnes en exil, dans un contexte où, selon des activistes soudanais.es, la répression de la dictature contre les demandeur.e.s d'asile et les réfugié.e.s s'est accrue depuis l'ouverture du dialogue avec l'UE et la mise en place de projets de gestion des frontières (avec le processus de Khartoum initié en 2014 et les accords de la Valette signés en 2015, l'UE externalise ses frontières en versant des subsides aux gouvernements soudanais et érythréens pour « retenir leur population et ''sécuriser'' leurs frontières » [1]).

Des informations délivrées par les médias *StreetPress* et *De Morgan* révèle la collaboration entre la France et la Belgique avec la dictature soudanaise, à travers leurs services de police, l'échange de données, l'accueil et le travail de l'ombre de délégations de fonctionnaires soudanais chargés de reconnaître les ressortissants de ce pays afin de faciliter leur renvoi. Des expulsions forcées ont encore eu lieu depuis l'Allemagne, l'Italie, la Suède. Quarante-sept ONG exigent alors l'arrêt des expulsions vers le Soudan [2].

Suisse
En mai 2017, la CEDH condamnait les autorités suisses pour le renvoi d'une personne identifiée comme soudanaise. Cette personne affirmait qu'elle était membre d'une organisation militant pour les droits de minorités et contre la discrimination au Darfour, et qu'elle était affiliée depuis 2005 au JEM (Mouvement

pour la justice et l'égalité) – tout comme A. tente de le faire reconnaître aujourd'hui, ayant fourni plusieurs documents allant dans ce sens. Selon la Cour européenne, la crédibilité de certaines déclarations de l'intéressé concernant ses activités politiques ne pouvait être remise en question, malgré certaines incohérences. Il ne pouvait donc être exclu que cet homme ait attiré l'attention des services de renseignements soudanais et qu'il courait un risque d'être enfermé, interrogé et torturé à son retour. Après l'avoir auditionné, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) avait considéré que cette personne ne pouvait prétendre à un statut de réfugié, et avait ordonné son renvoi. Le Tribunal administratif fédéral avait ensuite rejeté son recours, ce sur quoi une requête à la Cour européenne avait été déposée [3].

Concernant la reconnaissance de A. et d'autres ressortissants soudanais par des représentants de l'Etat soudanais, aucune déclaration officielle ne permet à l'heure actuelle de savoir quelle était la composition de cette délégation, le statut de ces émissaires restant inconnus, et le contexte de ces rencontres on ne peut plus flou.

Belgique

Les témoignages suite aux expulsions ordonnées depuis la Belgique, relayés pas l'ONG the *Tahrir Institute for Middle East Policy*, sont sans appel : les personnes déportées ont subi des violences de la part des autorités sur place. Le gouvernement belge a ainsi été contraint de suspendre les renvois et de commander une enquête sur ces déclarations.
Automne 2017, c'est **l'Etat Belge qui a été condamné** par le tribunal de première instance de Liège pour avoir organisé ces expulsions, selon le journal *Libre Belgique* [4]. Impossible désormais d'expulser des Soudanais.es, ou de faire à nouveau intervenir cette mystérieuse délégation qui menait ses identifications dans des camps de réfugié.e.s, au milieu de parcs publics bruxellois… [5]
**Février 2018, Amnesty International estimait que cette suspension des renvois devait être maintenue** [6].

Italie

En août 2016, un accord de coopération policière entre les autorités italiennes et soudanaises a été conclu [7], permettant le refoulement vers Khartoum de 48 personnes originaires du Darfour. Les personnes qui ont pu résister à leur renvoi depuis l'Italie ont demandé une protection, et l'ont obtenue, tandis que cinq des personnes refoulées ont porté plainte auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme [8].

> « Ces accords et ces pratiques bafouent toutes les obligations des pays européens en matière de respect des droits humains (droit d'asile, principe de non-refoulement, interdiction des expulsions collectives, interdiction des traitements inhumains et dégradants, droit à la vie, etc.). […] Il faut le dire et le répéter : toute forme de coopération avec les autorités soudanaises bafoue les obligations résultant du droit international et met en danger les personnes livrées par les autorités européennes au dictateur Omar el-Béchir. » [1]

## Des violences documentées

Amnesty dénonce le fait que ces renvois ont été fait dans une brèche du droit international et qu'ils ont été contraires au principe de non-refoulement, interdisant aux Etats de renvoyer quiconque dans un pays où il y a de sérieux risques de violations des droits humains. Et les autorités gouvernementales ne peuvent considérer un autre État comme étant « sûr » dans l'absolu, sans avoir évalué les risques individuels en cas de retour. Dans tous les cas présentés, comme dans celui que nous connaissons, les autorités n'ont mené aucune investigation sur ces risques de manière adéquate [6].
Autre fait extrêmement grave, les représentants du Soudan étaient presque tous des membres de la NISS (services de sécurité de l'État), services à l'origine des graves exactions dénoncées par Amnesty.

Il n'y a aucune raison de nier les risques en cas de retour alors que les violences étatiques et les violations chroniques des droits fondamentaux dans ce pays sont avérées, documentées par Amnesty ainsi que d'autres organisations. Les conflits armés dans le Darfour et dans d'autres régions perdurent, ils continuent à causer des déplacements de masses, des situations sanitaires invivables, des violences inouïes, de chaque côté des frontières.

Au vu de la situation sociale et politique au Soudan, des risques de persécutions des personnes originaires des Etats affectés par le conflit, Amnesty considère que les exilé.e.s soudanais.es ne peuvent être rapatrié.e.s, notamment du fait que **les autorités soudanaises les considèrent aisément comme des membres (potentiels) de partis d'opposition. Avec pour conséquence que, indépendamment des raisons de leur exil, les personnes déporté.e.s peuvent risquer la torture.**
En janvier 2016, Amnesty a interrogé 12 personnes soudanaises du Darfour, qui ont été rapatriées depuis la Jordanie et qui ont affirmé avoir été arrêtées par les officiers de la NISS, interrogées sur leur appartenance ethnique, accusées d'être des rebelles et d'avoir sali la réputation du pays. Elles ont été torturées.

Dans ce contexte, nous tenons à faire la lumière sur les agissements des autorités, sur la situation de A. et de toutes les autres personnes concernées qui seront livrées à la police soudanaise en début de semaine prochaine, en toute impunité, les condamnant à des violences certaines.

Nous demandons à ce que ce vol spécial vers le Soudan soit immédiatement annulé, à ce que les décisions de renvoi soient révoquées, à ce que les situations des personnes concernées soient reconsidérées, et à ce qu'elles soient protégées en vertu des traités internationaux.

Le Collectif R

5 avril 2018

**Notes**

[1] « L'Europe collabore avec un dictateur pour mieux expulser vers le Soudan », Migreurop, 11 octobre 2017 [http://www.migreurop.org/article2837.html?lang=fr]

[2] « Des émissaires du régime autorisés à visiter plusieurs centres de rétention. Comment la France a livré des opposants politiques à la dictature soudanaise », Streetpress, 1er octobre 2017 [https://www.streetpress.com/sujet/1506702391-la-france-livre-opposants-politiques-dictature-soudan]

[3] « Strasbourg condamne la Suisse en raison d'un renvoi illicite », humanrigths, 16 janvier 2014, [https://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/cas-credh/cas-suisses-expliques/aa-contre-suisse]

[4] « Expulsion imminente de ressortissants soudanais vers le Soudan, où ils risquent la torture et la peine de mort », communiqué CIRÉ, Ligue des Droits de l'Homme, Jesuit Refugee Service, Amnesty International, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et FGTB, 6 octobre 2017 [https://www.cire.be/presse/communiques-de-presse/expulsion-imminente-de-ressortissants-soudanais-vers-le-soudan-ou-ils-risquent-la-torture-et-la-peine-de-mort-cp]

« Expulsions vers le Soudan: l'Etat belge condamné, Francken dit son incompréhension », Libre Belgique, 9 octobre 2017 [http://www.lalibre.be/actu/politique-belge/expulsions-vers-le-soudan-l-etat-belge-condamne-francken-dit-son-incomprehension-59db74ffcd70be70bce46f2b]

[5] « Fortes préoccupations suite à la collaboration entre la Belgique et le Soudan », Amnesty International, 20 septembre 2017 [https://www.cire.be/presse/communiques-de-presse/fortes-preoccupations-suite-a-la-collaboration-entre-la-belgique-et-le-soudan-cp]

[6] « Belgium: Returns to Sudan violated principle of non-refoulement », Amnesty International, 30 janvier 2018, [https://www.amnesty.org/download/Documents/EUR1478112018ENGLISH.pdf]

[7] « Memorandum of understanding between the Italian public security department and the Sudanese national police. A reading guide » (traduction par Statewatch), Asgi, 3 octobre 2016 [http://www.statewatch.org/news/2016/nov/asgi-italy-sudan-mou.pdf]

[8] « La Corte Europea ammette i ricorsi contro l'espulsione collettiva dall'Italia di cittadini del Sudan », Asgi, 10 janvier 2018 [https://www.asgi.it/allontamento-espulsione/sudan-italia-rimpatri-cedu/]